

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MAI 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi cinq mai 2009, à 18 heures, salle de réunion de la Mairie de Vareilles, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs LEROY Marcel, MAUDET Luc, vice-présidents ; Messieurs REVELLAT Edmond, SIMONNET Maurice, STANIA Edouard et Bernard THOMAS, et Madame ONIS Oksana, Maires ; Mesdames STANIA Sulianne et THERY Martine. MM. CUISSARD Philippe, GENIN Lionel, HIVERT Jean-Claude, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain ; TISSIER Michel (suppléant de Madame BEYAERT Roselyne, excusée) formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames Roselyne BEYAERT et PERARD Anne-Marie, Monsieur DERVOUT Jackie,

Absent : M. RENAULT Michel

Etaient aussi présentes (invitées) : Mesdames Josette-Aline CLEMENT et RUIZ Isabelle, conseillères municipales de Vareilles.

Secrétaire de séance : M. MAUDET Luc

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président accueille Monsieur Edmond REVELLAT, nouvellement élu Maire de « Les Clérimois » lui souhaitant la bienvenue à la Communauté de Communes de la Vanne.

❖ Avenant à la convention avec la Communauté de Communes du Sénonais pour l'accès aux déchèteries – nombre d'habitants:

Le Président fait lecture aux membres du Conseil Communautaire de l'avenant à la convention autorisant l'accès aux déchèteries de Sens pour les habitants de la Communauté de Communes de la Vanne et modifiant le nombre d'habitants suite au nouvel indice Insee et à l'adhésion de Foissy.

Les membres du conseil autorisent à l'unanimité le Président à signer ledit avenant à la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2009, pour 2 812 habitants du 1^{er} janvier au 31 mars 2009 et pour 3098 habitants du 1^{er} avril au 31 décembre 2009.

❖ Avenant au contrat Bourgogne Recyclage - TGAP

Le Président fait lecture aux membres du Conseil Communautaire de l'avenant relatif au marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables collectés sur la déchèterie tenant compte du nouveau taux de la TGAP, issu de la Loi de Finance 2009. Celui-ci passe à 13€ HT la tonne au 1^{er} janvier 2009, ce qui induit les modifications tarifaires suivantes,

- ❖ 1) relative aux frais variables : Prix à la tonne des D.N.R. : 109.17 € H.T.
- ❖ 2) relative à la TGAP :
 - elle sera facturée mensuellement :
 - tonnage des DNR x par le montant de la TGAP applicable au mois de facturation et conforme à la Loi de Finance précitée.

Le présent avenant prendra effet au 1^{er} mai 2009.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer cet avenant.

❖ **Modification des membres du Bureau et des commissions suite à l'élection de Monsieur le Maire de Les Clérimois**

Suite à l'élection de Monsieur Edmond REVELLAT, les modifications suivantes sont apportées à la composition des commissions de la Communauté de Communes :

- Monsieur Edmond REVELLAT est intégré de droit, en sa qualité de Maire, dans le 'Bureau communautaire',
- Monsieur Edmond REVELLAT entre dans la commission urbanisme,
- Monsieur Edmond REVELLAT est élu, à l'unanimité, membre titulaire, en remplacement de Monsieur Jacques POISSON, au sein de la commission d'appel d'offres,
- Monsieur Bernard THOMAS, entre dans la commission du S.I.V.V.

Monsieur Gérald VAUCOULON, Conseiller Municipal de « Les Clérimois » est chaleureusement convié à participer à la commission tourisme en tant que membre qualifié invité.

❖ **Demande d'exonération de la TEOM**

La demande présentée par l'entreprise CHEMOLLE de la commune de « Les Sièges » fera l'objet d'une délibération ultérieure après étude du dossier. Le président rappelle que les demandes de dérogation au titre de la TEOM doivent être renouvelées chaque année et que par ailleurs toute entreprise exonérée de la TEOM ne bénéficie plus des avantages de la déchèterie.

❖ **TRIVALNY- Projet de Centre de tri**

Le président rappelle le projet de centre de tri au nord du département et donne la parole à Monsieur Jean-Claude HIVERT ayant représenté la Communauté de Commune lors de la dernière réunion. A la suite de cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- accepte d'adhérer à cette association et
- charge le Président de toute démarche à cet effet, notamment le paiement de la cotisation.

❖ **Aire de détente à Foissy**

Le président informe que nous avons reçu l'accord de principe d'une participation de 25% du Conseil Général mais que la demande de DGE ne sera analysée qu'à la prochaine commission, soit en septembre prochain. Il est regrettable que nous ne puissions commencer les travaux alors que des frais ont été engagés par la Commune de Foissy sur Vanne afin de mettre ledit terrain à disposition de la Communauté de Communes. Le président sollicitera l'avancement du dossier auprès de la Sous-préfecture.

❖ **Achat d'une benne à gravats**

Considérant les problèmes liés à la trop grande capacité de la benne à gravats actuellement utilisée à la déchèterie, le conseil communautaire donne à l'unanimité un avis favorable pour l'achat d'une benne à gravats plus petite et accepte le devis de l'entreprise T2SC pour un montant de 3 190€ H.T.

❖ **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Suite à la consultation lancée pour la mise en œuvre du SPANC, le conseil Communautaire à l'unanimité valide le choix de la Commission d'Appel d'Offre. La société BERTRAND d'Auxerre est retenue pour assurer le contrôle de conception et d'implantation de la filière assainissement non collectif dans le cadre d'une installation neuve ou réhabilitée, pour un montant de 65.00 €uros H.T. par contrôle. Elle assurera par ailleurs le contrôle de la bonne exécution des travaux, dans le cadre d'une installation neuve ou réhabilitée, pour un montant de 55.00€ HT. Le président rappelle la délibération en date du 13 mars 2009 indiquant que le montant de ces prestations sera facturé en intégralité au demandeur par la Communauté de Communes et affecté au budget SPANC. Le conseil communautaire autorise le président à signer le marché ainsi que tout autre document relatif à cet effet y compris l'encaissement des recettes correspondantes.

Questions diverses :

Commission du Tourisme :

Le président donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, notamment du projet proposé par l'APVV (Les Amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne), concernant la réalisation de plaques avec descriptif des sites ayant des intérêts touristiques ou culturels. Le conseil approuve ce projet dans la mesure ou

- les projets seront soumis à l'architecte des bâtiments de France,
- les textes proposés pourront être amendés ou modifiés par la Communauté de Communes,

- chaque commune décidera du site ou du monument concerné et de la modalité de mise en place des plaques,
- Le coût de cette opération sera supporté par la Communauté de Communes, après analyse du devis, et suivant les crédits budgétaires disponibles.

Commission des travaux : Elle se réunira prochainement pour l'étude des travaux de remise en état de la décharge de Rateau.

Problème de ramassage des Points d'Apport Volontaire :

La société SOREPAR ayant déjà été alertée pour les problèmes de collecte sera de nouveau appelée dès demain afin que le ramassage s'effectue au plus vite.

Bulletin communautaire : Réunion de la commission pour lecture et corrections éventuelles du projet mercredi 13 mai 2009 à 18 heures en mairie de Villeneuve l'Archevêque, cet avis tient lieu de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.